

## Vie associative

---

### Qu'est-ce qu'une association ?

---

C'est une association type loi 1901, dont l'objectif principal est en direction des étudiants. Elle peut être à caractère culturel, sportif, humanitaire, citoyen, ou regrouper les étudiants d'une filière.

### Le label Association étudiante

---

Pour bénéficier du label "Association étudiante", votre association (qui est avant tout une association type loi 1901) doit être constituée pour moitié d'étudiants inscrits à l'université de Tours. Le président de l'association et le trésorier doivent être étudiants à l'Université de Tours.

[Découvrez l'ensemble de nos associations étudiantes !](#)  
Toutes les informations nécessaires pour la création et la labellisation de votre association [ici](#) !

### Créer une association

---

- [Les démarches](#)
- [Modifier les coordonnées et la composition de votre association](#)

### Développer des projets, participer et faire vivre l'université

---

La vie associative à l'université de Tours, c'est une soixantaine d'associations labélisées associations étudiantes !

Faire partie d'une association étudiante, c'est l'occasion de rencontrer d'autres étudiants, de participer à la vie de l'université : autant de moyens de s'ouvrir sur l'extérieur et de s'intégrer.

### Vos projets !

---

Nous pouvons mettre en ligne et faire une actualité de vos projets. Pour ce faire, envoyer un mail à [Tiffany](#) du Bureau de la Vie Etudiante avec toutes les informations que vous souhaitez voir apparaître (visuels possibles).  
Votre événement sera indiqué [ici](#)

- [Le financement de vos projets](#)
- [Vos événements](#)

### La politique de prévention

---

Lors de chaque événement festif, une politique de prévention est à mettre en place obligatoirement. Pour cela, il suffit de prendre contact avec [Tiffany](#), du [Bureau de la Vie Etudiante](#) pour fixer un rendez-vous, dans le but de vous accompagner au mieux.

Une [charte des manifestations festives responsable \[DOCX - 798Ko\]](#) est également à signer.

### UEO Engagement étudiant

---

L'UEO Engagement étudiant est modifiée. De nouveaux parcours vous sont proposés. Rendez-vous sur la [page internet dédiée](#) pour plus d'informations.

### Contacts

[Bureau Vie de l'Etudiant](#)

[Sophie Ameline-Bas](#)

Chargée des formations vie étudiante et de l'accueil des publics spécifique

[02 47 36 68 30](#)

[Tiffany Audoux](#)

Assistante de la DVE et du BVE,

Chargée des relations avec les associations

[02 47 36 66 56](#)

### L'ouverture du BVE

Le Bureau de la Vie Etudiante est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.  
Nous vous accueillons sur et sans rendez-vous.  
Nous sommes également disponible sur demande en dehors de ces horaires d'ouverture sur demande.